

**Délibération**  
**Désignation de représentants au Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et de Rochefort – Charente-Maritime**

**I - Exposé des motifs**

Le syndicat mixte des Aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et de Rochefort Charente-Maritime a pour objet l'exploitation, l'entretien et le développement des aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et de Rochefort – Charente-Maritime, dans un souci de promotion et d'animation du territoire, notamment au plan du développement économique et touristique.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du syndicat.

La répartition du nombre de délégués par membre est la suivante :

- La Région Nouvelle Aquitaine : 4 délégués
- Le Département de la Charente-Maritime : 7 délégués
- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 5 délégués
- La Communauté de Communes de l'Ile-de-Ré : 1 délégué
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime : 1 délégué
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan : 1 délégué

Preennent part aux délibérations relatives à l'aéroport de La Rochelle – Ile de Ré :

- **Les 4 délégués de la Région Aquitaine**
- **Les 5 délégués du Département de la Charente-Maritime**
- **Les 5 délégués de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**
- **Le délégué de la Communauté de Communes de l'Ile-de-Ré**
- **Le délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime**

La durée du mandat de chaque délégué (titulaire ou suppléant) est égale à la durée du mandat de l'organe délibérant du membre qu'il représente. A l'expiration du mandat, les délégués restent en fonction au sein du syndicat mixte à l'effet d'expédier les affaires courantes jusqu'à l'installation du nouveau comité syndical.

**II – Délibération**

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie au siège de l'établissement, le 25 novembre 2021, sous la Présidence du Président en exercice, *Thierry HAUTIER*


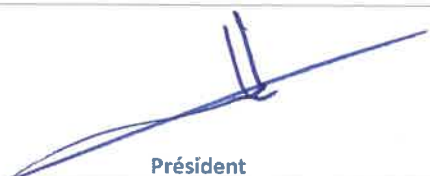
**RAPPELANT** l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré et Rochefort-Charente-Maritime

**PROPOSE** la désignation des membres suivants pour siéger au Syndicat Mixte :

- Titulaire : *Vincent POUDEVIGNE*
- Suppléant : *Franck PLOUVIN*

**L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer :**

CCI Charente-Maritime	
DELIBERATION soumise à l'Assemblée Générale d'installation, réunie le 25 novembre 2021, à Rochefort	
Nombre de membres élus en exercice	58
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de membres élus présents	46
Nombre de votants	46
Nombre de voix POUR	46
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-

Secrétaire
Président